

<https://rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article440>



Documents liés aux projets artistiques

- Ressources - Education artistique et culturelle -

Date de mise en ligne : mardi 18 septembre 2018

Copyright © Circonscription Rouen Sud - Tous droits réservés

Conventions et procédures d'agrément

Circulaire départementale du 30 mars 2016 définissant la participation d'intervenants extérieurs en Éducation Musicale en Seine Maritime

<https://rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/sites/rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Pour obtenir l'agrément de l'Éducation Nationale, un intervenant doit télécharger le FORMULAIRE DE DEMANDE D'AGRÉMENT ci-dessous et l'envoyer en un exemplaire à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, Bureau des Conseillers Pédagogiques en Éducation Musicale, 5 place des Faïenciers, 76037 Rouen Cedex.

<https://rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/sites/rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/doc-d03fe.svg>

Formulaire de demande d'agrément

L'agrément est délivré pour 3 ans et est valable pour toutes les circonscriptions de la Seine-Maritime. Les textes et les tableaux ci-dessous rappellent les conditions de rédaction d'une convention.

Ci-dessous le lien pour télécharger un modèle de convention.

<https://rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/sites/rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/doc-d03fe.svg>

Modèle de convention

Les interventions de musiciens à l'école sont régis par plusieurs textes officiels :

Retrouvez l'ensemble des textes officiels sur le [site d'Eduscol](#)

En résumé :

Intervenants <i>Interventions doivent être inscrites dans le projet d'école</i>	Convention	Qualification	Autorisation	Agrément de M. L'Inspecteur d'Académie
Musiciens issus des centres de formations (C.F.M.I)	Oui	Diplôme de fin d'études (D.U.M.I.)	Directeur d'école Avis de l'IEEN	Agrément obligatoire
Interventions régulières	Oui	Attestation d'expérience justifiant la capacité technique et pédagogique	Directeur d'école Avis de l'IEEN	Agrément obligatoire
Interventions ponctuelles	Non		Directeur d'école L'IEEN est tenu informé	

Procédures administratives d'agrément :

	Collectivités territoriales	Associations	Salariés de droit privé
Ecole ▼ IEN	Projet pédagogique par classe, cycle ou école et planning des interventions.		
IEN ▼ IA	Convention entre IEN/Maire/président de communauté de communes... Formulaire de demande d'agrément avec avis IEN en 3 exemplaires. + Photocopie de diplôme ou arrêté de nomination	Convention entre IEN/Président d'association Formulaire de demande d'agrément avec avis IEN en 3 exemplaires. + Photocopie de diplôme	Convention entre IEN/ Salarié de droit privé Formulaire de demande d'agrément avec avis IEN en 3 exemplaires. + Photocopie de diplôme
Retour IA ▼ IEN ▼ Ecole	Décision IA en 2 exemplaires : - 1 pour l'IEN - 1 pour l'organisme payeur (Mairie, Communauté de communes, Association, ...) et information aux écoles selon procédure locale.		

Les projets pédagogiques

Projet pédagogique

Circulaire départementale du 30 mars 2016 définissant la participation d'intervenants extérieurs en Éducation Musicale en Seine Maritime

<https://rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/sites/rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Les enseignants désirant travailler d'une manière régulière avec un musicien intervenant doivent transmettre à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de leur circonscription un projet pédagogique (en deux exemplaires) au minimum un mois avant le début du projet.

Celui-ci, comportant le numéro d'agrément du musicien intervenant, permet d'explicitier le projet et d'établir une répartition des activités d'enseignement musical entre le musicien intervenant et lui.

En tout état de cause, le Professeur des Écoles demeure le responsable pédagogique des séances animées par le musicien intervenant.

Téléchargez le projet pédagogique - cycles 2 et 3 :

<https://rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/sites/rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/doc-d03fe.svg>

Projet pédagogique C2 et C3 avec intervenant musical